

RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions -
TPSGC
11 Laurier St. / 11, rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0A1 / Noyau 0A1
Gatineau, Québec K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776

SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
Vehicles & Industrial Products Division
11 Laurier St./11, rue Laurier
7A2, Place du Portage, Phase III
Gatineau, Québec K1A 0S5

Title - Sujet Camion à Ordures à Chargement Front	
Solicitation No. - N° de l'invitation 21120-149441/A	Amendment No. - N° modif. 001
Client Reference No. - N° de référence du client 21120-149441	Date 2014-03-10
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$HP-916-64744	
File No. - N° de dossier hp916.21120-149441	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2014-04-09	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Paravan, Tony	Buyer Id - Id de l'acheteur hp916
Telephone No. - N° de téléphone (819) 956-3963 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Cette modification à la demande de proposition est émise pour fournir une réponse à une question de soumissionnaire potentiel et afin de modifier la demande de proposition en raison de changements de politiques.

Q 1:

Référence Annexe “A”, Section 2.9.2 “Aide au démarrage par temps froid”, Paragraphes 2.9.2.1. à 2.9.2.1.4

Nous avons quelques préoccupations en ce qui concerne la sécurité “envers la configuration du énoncé aux paragraphes indiqués. La solution pour un moteur de 11 litres sera d’inclure un apport de préchauffage, un chauffé moteur et un système de chauffage pour huile moteur facilitant le démarrage par temps froid à “-40 degré. Veuillez confirmer si celle-ci serait une alternative acceptable?

R 1: Qui.

Changement de Politiques:

1. À Table des matières, Partie 5, Article 1:

Supprimer: Attestations obligatoires préalables à l'attribution du contrat

Insérer: Attestations préalables à l'attribution du contrat

2. À Partie 2, Instructions à l'intention des soumissionnaires, Article 1:

Supprimer: 2003 (2013-06-01)

Insérer: 2003 (2014-03-01)

3. À Partie 5, Attestations:

Supprimer: Partie 5 en totalité;

Insérer: Partie 5 - Attestations

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements connexes exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. Le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur à l'une de ses obligations prévues au

contrat, s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande, ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission peut être déclarée non recevable ou constituer un manquement aux termes du contrat.

1. Attestations préalables à l'attribution du contrat

1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - renseignements connexes

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire et ses affiliés respectent les dispositions stipulées à l'article 01 Dispositions relatives à l'intégrité - soumission, des instructions uniformisées 2003. Les renseignements connexes, tel que requis aux dispositions relatives à l'intégrité, assisteront le Canada à confirmer que les attestations sont véridiques.

1.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des «soumissionnaires admissibilité limitée» (http://www.travail.gc.ca/fra/normes_equite/eq/emp/pcf/index.shtml) du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible sur le site Web de l'Emploi et Développement social Canada (EDSC) - Travail.

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des «soumissionnaires admissibilité limitée» du PCF au moment de l'attribution du contrat.

4. À Partie 6, Clauses du contrat subséquent, Article 3.1:

Supprimer: 2010A (2013-04-25)

Insérer: 2010A (2014-03-01)

5. À Partie 6, Clauses du contrat subséquent, Article 8. Attestations:

Supprimer: Article 8 en totalité

Insérer: **8. Attestations**

8.1 Conformité

Le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ainsi que la coopération constante quant aux renseignements connexes sont des condition du contrat. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant tout la durée du contrat. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'entrepreneur ou à fournir les renseignements connexes, ou encore si on constate que les attestations qu'il a fournies avec sa soumission comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier le contrat pour manquement conformément aux dispositions du contrat en la matière.

6. À Partie 6, Clauses du contrat subséquent, Article 10. Ordre de priorité des documents, sous paragraphe (b).

Supprimer: 2010A (2013-04-25)

Insérer: 2010A (2014-03-01)

TOUS LES AUTRES TERMES ET CONDITIONS DEMEURENT LES MÊMES.